

Les **MANDATÉS Cfdt** au **C.G.O.S**
vous **INFORMENT !**

Cfdt:

Région **GRAND-EST**

Santé-Sociaux
UPR Grand-Est

PRESTATIONS C.G.O.S

2025!

POUR TOUT LE PERSONNEL HOSPITALIER !

Découvrez

vos droits

AGENDA

3

VACANCES

4

8

SOLIDARITÉ

10

13

RETRAITE

16

18

ENFANTS

LOISIRS

MALADIE

Suivez-nous sur



SCANNEZ LE QR CODE
POUR OBTENIR LE
DOCUMENT NUMÉRIQUE

La CFDT Santé Sociaux vous

PROPOSE

un outil qui permet une vision globale de votre carrière dans la FPH,

ACTUALISÉ en temps réel !

GRILLES INDICIAIRES

**FONCTION PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE**



grillesindiciairesfph.cfdt-sante-sociaux.net



ESPACE AGENT

**Vous souhaitez bénéficier des prestations C.G.O.S ?
Pensez à actualiser votre dossier tous les ans dès le mois de décembre.**

Que vous soyez :

**Titulaire ou Stagiaire, Contractuel (dès votre premier jour de travail),
Emploi aidé, Agent en disponibilité d'office pour raison de santé,
Agent en congé de présence parentale,
Agent à temps partiel (les prestations sont versées à 100%),
Apprenti, Retraité,
Personnel médical (uniquement pour les prix négociés).**

RENDEZ-VOUS SUR : [HTTPS://AGENT.CGOS.INFO](https://agent.cgos.info)

Cfdt:

REJOIGNEZ NOUS :

QR CODE À SCANNER

En toutes occasions, démarches, difficultés, la
CFDT Santé Sociaux accompagne ses adhérent(e)s.



ENVOI C.G.O.S

**Envoyez vos formulaires de prestations, transmettez un complément d'information
ou adressez un message au C.G.O.S par courriel ou courrier postal à votre
délégation.**

**C.G.O.S régional Grand-Est :
1 allée de Chantilly - 54500 Vandoeuvre lès Nancy.**

2

<https://sante-sociaux.cfdt.fr>

DÉLAIS ET FISCALITÉ DES PRESTATIONS

PRESTATION	DERNIER DÉLAI	IMPOSABLE	NON IMPOSABLE
NAISSANCE / ADOPTION	6 MOIS APRÈS LA NAISSANCE	X	
CESU GARDE D'ENFANT	30/11/2025		X
LOISIRS ET ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE	30/01/2026	X	
ÉTUDES, ÉDUCATION ET FORMATION	31/07/2025	X	
VACANCES ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP	31/01/2026	X	
VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS	31/01/2026	X	
VACANCES ADULTES / FAMILLES	31/01/2026	X	
VACANCES PRIX MINI	MISE EN LIGNE 09/01/2025 TIRAGE AU SORT 09/02/2025	X	
CHÈQUES-VACANCES*	31/10/2025		X
PRESTATION ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP	30/11/2025	X	
SPORTS, LOISIRS ET CULTURE ADULTES / ENFANTS*	30/11/2025	X	
TITRES CULTURE*	30/11/2025 (PAPIER) 31/12/2025 (EN LIGNE)		X
CONGÉ PRÉSENCE PARENTALE / CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE	6 MOIS SUIVANT LA FIN DU CONGÉ	X (SOLIDARITÉ FAMILIALE)	X (PRÉSENCE PARENTALE)
RETRAITE	5 ANS APRÈS LE DÉPART	X	
DÉCÈS	6 MOIS APRÈS LE DÉCÈS		X

* Dans la limite des budgets



NAISSANCE / ADOPTION

Vous attendez un heureux évènement ?

Cette prestation est versée pour la naissance d'un enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant.

Le montant est de 180 € Brut.

Date limite de la demande : 6 mois après l'évènement.

GARDE D'UN ENFANT DE 0 À 6 ANS-CESU

Vous faites garder vos enfants, la journée, le soir après l'école, etc.
Pensez à demander vos chèques CESU.

TRANCHE DE QF	MONTANT CESU 2025 PAR ENFANT	
	0-3 ANS	4-6 ANS
< À 540	600 €	300 €
DE 540,01 À 640	600 €	300 €
DE 640,01 À 740	600 €	300 €
DE 740,01 À 840	500 €	250 €
DE 840,01 À 940	400 €	200 €
DE 940,01 À 1 085	300 €	150 €
DE 1 085,01 À 1 425	200 €	100 €
> À 1 425	200 €	100 €



CENTRE DE LOISIRS - ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE



La CFDT Santé Sociaux revendique une augmentation des montants pour le soutien scolaire

QF	MONTANTS
< À 540	250 €
DE 540,01 À 640	250 €
DE 640,01 À 740	250 €
DE 740,01 À 840	210 €
DE 840,01 À 940	210 €
DE 940,01 À 1 085	210 €
DE 1 085,01 À 1 425	150 €
> À 1 425	130 €

Pour la garde d'enfants d'au moins 3 ans, et de moins de 19 ans au 1^{er} janvier 2025.
Prestation versée pour chaque enfant.

LA PRESTATION PREND EN CHARGE LE SOUTIEN SCOLAIRE ET LES STAGES SPORTIFS SANS HÉBERGEMENT !



PRESTATION ENFANT EN SITUATION HANDICAP

Variable selon le quotient familial.

Montant de base : 800 € (pour un QF de 608)

Forfait minimum versé au-delà du QF 1300 : 180 €

Montant maximum : 1200 € (150 % de 800 €)

Cette prestation est versée pour votre enfant en situation de handicap.

L'enfant doit être à charge fiscale et âgé de moins de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours. Le taux d'incapacité doit être égal ou supérieur à 50 %.

Demande à transmettre avant le 30 novembre 2025.

Versement dans le mois qui suit la validation de la demande.

PRESTATION ÉTUDES, ÉDUCATION ET FORMATION

Concerne les enfants à charge fiscale, âgés de moins de 26 ans au 31 décembre 2024.

La CFDT revendique l'augmentation des montants de cette prestation.
L'accès à l'éducation est une priorité



ATTENTION, POUR CETTE PRESTATION :

- **COCHEZ LA CASE "DEMANDE LA PRESTATION PEEF" (PRESTATION ÉTUDES ÉDUCATION FORMATION)**
- **CONSTITUEZ LE DOSSIER PAPIER OU EN LIGNE AVANT LE 31 JUILLET 2025**
- **ELLE SERA VERSÉE DÈS LA VALIDATION DU DOSSIER**

MONTANTS DE BASE 2025 :

Variables selon le quotient familial, les montants indiqués correspondent à un QF de 670.

NIVEAU DE SCOLARITÉ	MONTANTS DE BASE*
PRIMAIRE DU CP AU CM2	72 €
COLLÈGE DE LA 6ÈME À LA 3ÈME	159 €
LYCÉE / ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	231 €
LYCÉE / ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	277 €
HÉBERGEMENT SANS CONDITION DE DISTANCE	348 €
ÉTUDES SUPÉRIEURES	868 €

* Calcul de votre prestation : $(1425 - \text{QF}) / 7.55 = \%$ à appliquer au montant de base de la prestation.

NOUVEAUTÉ :

VERSEMENT DE 30 € MINIMUM PAR ENFANT SI QF < 1425





VACANCES ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

QF	PRESTATION ANNUELLE PAR AN ET ENFANT
< À 540	600 €
DE 540,01 À 640	600 €
DE 640,01 À 740	600 €
DE 740,01 À 840	500 €
DE 840,01 À 940	500 €
DE 940,01 À 1 085	500 €
DE 1 085,01 À 1 425	400 €
> À 1 425	300 €

Au plus tard le 31/01/2026

Cette prestation vous est versée pour participer aux frais occasionnés par les vacances de votre enfant, à charge fiscale, non à charge fiscale ou en garde alternée en situation de handicap, reconnu par la MDPH, dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50 %.

Cette prestation est versée, quel que soit l'âge de l'enfant.

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS

QF	MONTANTS
< À 540	220 €
DE 540,01 À 640	180 €
DE 640,01 À 740	140 €
DE 740,01 À 840	110 €
DE 840,01 À 940	90 €
DE 940,01 À 1 085	80 €
DE 1 085,01 À 1 425	70 €
> À 1 425	50 €

Au plus tard le 31/01/2026

Cette prestation participe aux dépenses occasionnées par les vacances prises par l'enfant ou l'adolescent de 4 à 20 ans inclus, dans des structures agréées, en France ou à l'étranger.

Les voyages scolaires sont acceptés.





CHÈQUES-VACANCES

QF	PARTICIPATION C.G.O.S
< À 540	230 €
DE 540,01 À 640	210 €
DE 640,01 À 740	190 €
DE 740,01 À 840	170 €
DE 840,01 À 940	150 €
DE 940,01 À 1 085	130 €
DE 1 085,01 À 1 425	110 €
> À 1 425	60 €

LE CALCUL DE LA PARTICIPATION DU C.G.O.S DÉPEND DE VOTRE ÉPARGNE (MENSUALITÉS DE 30 À 150 € DE 4 À 12 MOIS) ET DE VOTRE QF



IL EST POSSIBLE DE COMMANDER LES CHÈQUES-VACANCES SANS ÉPARGNER (DE 150€ À 1 800€)



UNE SEULE DEMANDE PAR AGENT PAR AN

LE FORMULAIRE (DISPONIBLE SUR VOTRE ESPACE AGENT) EST À TRANSMETTRE AVANT LE 31 OCTOBRE 2025



La CFDT milite chaque année pour maintenir les Chèques-Vacances



VACANCES PRIX RÉDUIT - PRIX MINI ET COUPS DE CŒUR

- Offres Prix réduit :

Large sélection de séjours et locations pour adultes, famille, enfants et adolescents incluant une participation du C.G.O.S selon votre quotient familial.

- Libre évasion :

Des réductions, avec ou sans participation du C.G.O.S, sur une sélection de voyagistes pour adultes, famille, enfants et adolescents.

- Prix mini :

Séjour en pension complète comportant une forte participation du C.G.O.S, places limitées. Mise en ligne le 09/01/25, date limite de pré-inscription le 31/01/25 et tirage au sort le 09/02/25 pour les prix mini été.

- Coups de cœur :

Vacances en France ou à l'étranger avec forte participation du C.G.O.S.

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE C.G.O.S.

VACANCES : [HTTPS://WWW.CGOS.INFO](https://www.cgos.info) AVEC VOTRE NUMÉRO PRESTATAIRE.

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

QF	MONTANTS
< À 540	220 €
DE 540,01 À 640	180 €
DE 640,01 À 740	140 €
DE 740,01 À 840	110 €
DE 840,01 À 940	90 €
DE 940,01 À 1 085	80 €
DE 1 085,01 À 1 425	70 €
> À 1 425	50 €

Le justificatif à produire :

Facture acquittée d'hôtel, croisière, camping, club vacances...



Grâce à la CFDT, vous pouvez aussi présenter une facture de transport collectif pour :

un avion, un bateau, un car et un train.

Et depuis 2024, location de van et de camping-car

Au plus tard le 31/01/2026



TITRES CULTURE

AGENT	C.G.O.S	TOTAL CHÉQUIER
50 €*	50 €	100 €
100 €*	100 €	200 €

* + frais d'envois en recommandé.

Conditions :

Participation du C.G.O.S à hauteur de 50 %, les frais d'envoi restent à votre charge.

Paiement par chèque ou en ligne par carte bancaire.

Vous pouvez commander 200 € /an de titres culture sous forme papier ou dématérialisée en 1 ou 2 commandes.

Le versement de cette prestation se fait dans la limite des budgets disponibles.

La CFDT revendique une diminution du pourcentage de participation des agents



AVANTAGES CONSO

- Abonnements et magazines
- Cartes et chèques de réduction
- Voitures neuves et d'occasion



Rendez-vous sur le menu :

Accès direct aux offres.

Offre avec remise ou prix négocié sans participation du C.G.O.S !

À la recherche d'un logement intermédiaire ?

Avec notre partenaire CDC Habitat, accédez gratuitement à des offres de locations et de ventes de logements à loyers plafonnés, attribuées sous conditions de ressources, dans toute la France métropolitaine.

- En savoir plus sur CDC Habitat
- Créer son compte personnel sur cdc-habitat.fr/cgos
- Contacter CDC Habitat au : 09 70 40 25 04 du lundi au vendredi de 10h à 18h

PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE ENFANTS ET ADULTE

Pour les enfants de moins de 21 ans au 31 décembre 2025, à charge fiscale ou en résidence alternée.

Bénéficiez d'une aide pour participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle pour les enfants à charge fiscale dans un club, une association ou autre organisme. L'agent bénéficie de la même offre.

Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation. L'agent peut déposer une seule demande par année civile dans la limite du montant de la prestation. Elle est versée sur présentation du formulaire ET de la facture ou attestation de paiement sur l'année de la demande.

PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE ENFANTS	
QF	MONTANTS
< À 540	70 €
DE 540,01 À 640	70 €
DE 640,01 À 740	70 €
DE 740,01 À 840	60 €
DE 840,01 À 940	60 €
DE 940,01 À 1 085	60 €
DE 1 085,01 À 1 425	50 €
> À 1 425	50 €

Au plus tard le 30/11/2025

PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE ADULTE	
QF	MONTANTS
< À 540	70 €
DE 540,01 À 640	70 €
DE 640,01 À 740	70 €
DE 740,01 À 840	60 €
DE 840,01 À 940	60 €
DE 940,01 À 1 085	60 €
DE 1 085,01 À 1 425	50 €
> À 1 425	50 €

Au plus tard le 30/11/2025





BILLETTERIE

La billetterie vous propose de nombreux spectacles de variétés, parc d'attractions, ainsi que des offres telles que l'opéra, l'art dramatique, des expositions nationales et de nombreux festivals dans notre région.

La participation annuelle du C.G.O.S est de maximum 500 € par agent et 250 € par enfant.

Un agent seul bénéficie de deux places par offre.

Accédez au site Billetterie C.G.O.S : www.avantages-loisirs.cgos.info et découvrez les nombreuses offres disponibles en ligne.

Accédez au site Loisirs C.G.O.S : www.cgos.info ou par tél au 01 70 56 59 24 du lundi au samedi de 8h30 à 18h.



C.G.O.S

JUSQU'À

**500 € PAR AGENT
+ 250 € PAR ENFANT DE
MOINS DE 21 ANS !**

Billetterie C.G.O.S : www.avantages-loisirs.cgos.info

AIDE REMBOURSABLE LOGEMENT

AIDE LOCATION : Frais d'agence, dépôt de garantie, 1 ^{er} loyer	1. Aide accordée sur appréciation de la Commission des Aides et Secours.	= 8 000 € en 60 mois maximum
AIDE DÉMÉNAGEMENT : Propres moyens ou professionnel	2. Cumulable avec l'aide remboursable dans la limite de 8 000 €	
AIDE TRAVAUX : Copropriété, handicap, dépendance, énergie durable	3. Montant plancher de 400 €	
AIDE ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ : Frais de notaire, frais d'agence, frais de raccordement	4. Et dans la limite du taux d'endettement en vigueur. <u>Variable selon les régions.</u>	

AIDES REMBOURSABLES

Un besoin financier à caractère social lié à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants, l'éducation des enfants...



La CFDT revendique un accès simplifié et des montants conséquents aux aides remboursables

INFORMATION IMPORTANTE : l'aide sociale au logement et l'aide remboursable sont cumulables dans la limite de 8 000 €

AIDES EXCEPTIONNELLES NON REMBOURSABLES

Un accident de la vie, une catastrophe naturelle ?
Vous rencontrez des difficultés financières ?

Les mandats C.G.O.S CFDT (p.20) siègent à la commission des aides et sont là pour vous accompagner dans vos démarches, **PENSEZ À LES CONTACTER.**

Le dossier est à imprimer sur votre espace et à envoyer 15 jours minimum avant la commission. Il sera étudié lors de la commission qui se réunit une fois par mois (voir ci-dessous).

9 et 30 janvier	27 février	31 mars	24 avril	22 mai	24 juin
17 juillet	12 août	5 septembre	7 octobre	12 novembre	16 décembre

SOLIDARITÉ FAMILIALE

- **Congé de Solidarité Familiale :**

Cette prestation est versée lorsque vous cessez totalement ou partiellement votre activité dans le cadre du congé de solidarité familiale, pour rester auprès d'un proche gravement malade et que vous percevez l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

- **Congé de Présence Parentale :**

Cette prestation est versée lorsque vous cessez totalement ou partiellement votre activité dans le cadre du congé de présence parentale, pour vous occuper de votre enfant à charge gravement malade, handicapé ou accidenté, et que vous percevez l'allocation journalière de présence parentale versée par la CAF.

20 € par jour (10 € par jour si le congé est effectué sous forme d'un service à temps partiel).

PRESTATION DÉCÈS

Cette prestation est versée lors du décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou d'un enfant à charge fiscale.

Le montant est de 800 € Brut.

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, où que vous soyez :

- Une question sur votre complémentaire santé ?
- Un doute sur votre dossier retraite ?
- Une interrogation sur vos droits ?
- Un renseignement sur les conditions de représentation des retraités dans la vie de la cité ?
- Un problème plus personnel de mobilité, de logement ou de maison de retraite ?



Réservé aux adhérent(e)s CFDT

C.G.O.S

Obtenez gratuitement un renseignement juridique en matière de logement, consommation, droit de la famille, par téléphone ou par internet, en indiquant votre numéro C.G.O.S.

- Tél : 02 38 79 97 87 du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- Par internet : www.cgos.info.rubrique : Vous et votre famille / Droits
- Ou en complétant le formulaire électronique disponible sur votre espace agent
- Ou par une plateforme sur votre espace agent (<https://cgos.prat.fr>)



Pour les titulaires et stagiaires :

- La maladie ordinaire
- Le congé de longue maladie
- Le congé longue durée (tuberculose, maladie mentale, poliomyélite, cancer et sida)

indices	TAUX Complément de salaire
De 0 à 380	46 %
De 381 à 650	45 %
De 651 à plus	44 %

La CFDT a obtenu l'augmentation de la prise en charge pour les plus bas indices



La prestation est versée en année glissante.

Prenez contact avec votre section ou vos mandatés CFDT au C.G.O.S.

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

MALADIE ORDINAIRE		LONGUE MALADIE	
PRISE EN CHARGE ÉTABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE C.G.O.S	PRISE EN CHARGE ÉTABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE C.G.O.S
3 MOIS plein traitement	AUCUNE	1 AN plein traitement	AUCUNE
9 MOIS demi -traitement	Complément C.G.O.S sur les 5 PREMIERS MOIS à demi -traitement Les congés maladie pouvant être continus ou discontinus	2 ANS demi -traitement	Complément C.G.O.S sur les 5 PREMIERS MOIS à demi -traitement
MALADIE DE LONGUE DURÉE <small>non imputable au service</small>		MALADIE DE LONGUE DURÉE <small>imputable au service</small>	
PRISE EN CHARGE ÉTABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE C.G.O.S	PRISE EN CHARGE ÉTABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE C.G.O.S
3 ANS plein traitement	AUCUNE	5 ANS plein traitement	AUCUNE
2 ANS demi -traitement	Complément C.G.O.S sur les 5 PREMIERS MOIS à demi -traitement Les congés maladie pouvant être continus ou discontinus		

Dans le cadre du CITIS, la prise en charge revient à l'employeur et non au C.G.O.S.

AGENTS CONTRACTUELS : MALADIE ORDINAIRE

MOINS DE 4 MOIS DE SERVICE		ENTRE 4 MOIS ET 2 ANS DE SERVICE	
PRISE EN CHARGE ÉTABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE C.G.O.S	PRISE EN CHARGE ÉTABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE C.G.O.S
Indemnités journalières de la Sécurité Sociale	AUCUNE	1 MOIS plein traitement	AUCUNE
		1 MOIS demi -traitement	Complément C.G.O.S sur le PREMIER MOIS à demi -traitement.
		Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	Complément C.G.O.S sur le PREMIER MOIS des IJ versées

Pour les contractuels :

- La maladie ordinaire
- Le congé de grave maladie

ENTRE 2 ET 3 ANS DE SERVICE		3 ANS DE SERVICE	
PRISE EN CHARGE ÉTABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE C.G.O.S	PRISE EN CHARGE ÉTABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE C.G.O.S
2 MOIS plein traitement	AUCUNE	3 MOIS plein traitement	AUCUNE
2 MOIS demi -traitement	Complément C.G.O.S sur les 2 PREMIERS MOIS à demi -traitement.	3 MOIS demi -traitement	Complément C.G.O.S sur les 3 PREMIERS MOIS à demi -traitement
Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	Complément C.G.O.S sur le PREMIER MOIS des IJ versées	Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	

AGENTS CONTRACTUELS : GRAVE MALADIE

PRISE EN CHARGE ÉTABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE C.G.O.S
1ère ANNÉE plein traitement	AUCUNE
2ème et 3ème ANNÉE demi traitement	Complément C.G.O.S sur les 3 PREMIERS MOIS à demi -traitement

DÉPART À LA RETRAITE

Le montant de la prestation varie selon l'indice de l'agent et le nombre d'années de services en position d'activité.



INDICE MAJORÉ	MONTANT PAR ANNÉE DE SERVICE
≤ À 505	60 €
DE 506 À 765	55 €
> À 765	50 €

La date limite de la demande ne doit pas dépasser 5 ans après la date de départ.

PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉ

QF	MONTANTS
< À 355	500 €
DE 355,01 À 425	370 €
DE 425,01 À 485	250 €
DE 485,01 À 585	200 €
DE 585,01 À 750	110 €

LA CFDT SANTÉ-SOCIAUX

La **CFDT Santé Sociaux** met l'accent sur l'égalité professionnelle. Vos mandats veilleront à ce que les conditions d'octroi des prestations C.G.O.S ne discriminent pas les femmes. Lors de l'AG 2025, ils demanderont le maintien des prestations pour les agents en congé parental.

MALADIE

La **CFDT** est mobilisée pour l'amélioration des conditions de travail. Les prestations accordées pendant un congé maladie doivent permettre de traverser ces périodes éprouvantes plus sereinement, en apportant un soutien accru.

AIDES FINANCIÈRES

Les aides, qu'elles soient remboursables ou non, sont au cœur des missions du C.G.O.S et les mandats **CFDT Santé Sociaux** continueront de les défendre.

ÉDUCATION

L'éducation des enfants est une priorité pour la **CFDT Santé Sociaux**. Les mandats s'engageront pour obtenir une augmentation substantielle des montants alloués aux études les plus coûteuses. Dès 2025, nous avons obtenu un versement minimum par enfant.

PROTECTION SOCIALE

Dès 2026, les agents de la FPH devront bénéficier d'une participation de leur employeur à la prévoyance santé. La **CFDT Santé Sociaux** revendique un accord national garantissant une solidarité élevée.

CESU UNIVERSEL

La **CFDT** assumera à nouveau, seule, l'initiative de proposer des chèques **CESU multi-services pour l'ensemble des agents**. Cette prestation devra répondre, entre autres, aux besoins en matière d'aide à domicile, de services et d'accompagnement à la personne.

VOS MANDATÉS CFDT GRAND-EST AU C.G.O.S

N'hésitez pas à nous contacter

upr-grand-est@sante-sociaux.cfdt.fr

• **Sandrine Benoit (88)**
sandrine@cfdsantesociaux88.fr

• **Gilles Tetard (57)**
cfdt@ch-lorquin.fr

• **Marie-Rose Francois (52)**
ehpad.fayl52.cfdt@outlook.fr

• **Frédéric Gauckler (67)**
fgauckler@sante-sociaux.cfdt.fr

• **Francis Jaegler (68)**
jaeglerf@ghrmsa.fr

• **Florence Vesque (51, 08)**
cfdt.chureims@gmail.com

• **Jean-Pierre Ferry (55)**
ferry_jp@hotmail.fr

• **Laurence Fortin (57)**
laurence.fortin@chr-metz-thionville.fr

• **Isabelle Leger (88)**
isa.leger@cfdsantesociaux88.fr

• **Nicolas Pujos (51, 10)**
cfdtv@ch-vitrylefrancois.fr

• **Laetitia Mangeolle (54)**
l.mangeolle@chru-nancy.fr

Cfdt:

L'**ADHÉSION**
C'est **SERVICES** compris !

Être adhérent(e) à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...



REJOIGNEZ-NOUS

CFDT.FR/ADHÉSION

Si vous aussi, vous avez besoin de Designer un document, alors ...

hugo.darras@outlook.com

CONTACTEZ MOI !

DARRAS
HUGO

Ne pas jeter sur la voie publique !



QR Code à Scanner